

## Consignes de sécurité

### Crochets de sécurité SIHA90

Crochets de sécurité selon EN 517 B, testés 2006. Tous sens de charge.



**Ce mode d'emploi et de montage est à lire attentivement avant le montage des crochets de sécurité.**

Le crochet SIHA90 est monté sur un support vérifié statiquement (p.ex. structure portante du toit). Le SIHA90 sert de point d'ancrage pour l'équipement de protection personnelle contre les chutes et comme support d'échelle de couvreur. Le SIHA90 a été testé selon EN 517 b, 2006 (tous sens de charge) pour les charpentes en bois.



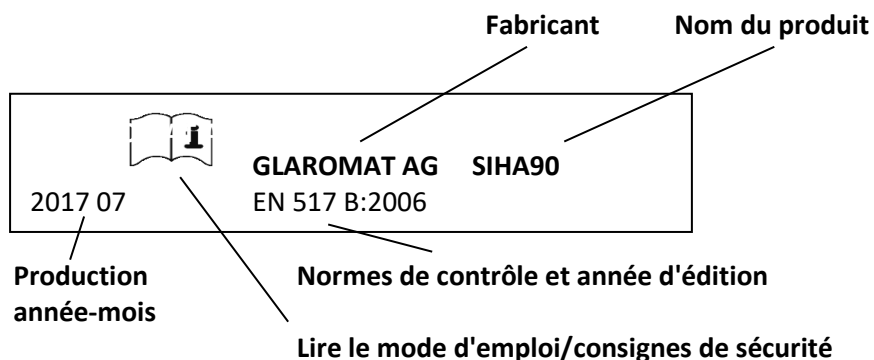
**Les notices de montage et d'utilisation sont à lire très attentivement avant le montage et doivent être appliqués strictement. Les instructions doivent avoir été lues et comprises par les utilisateurs. Les instructions du fabricant sont à observer exactement. La non-observation peut causer des dommages personnels.**

## Consignes de sécurité

- Lors du montage des crochets de sécurité, il y a lieu d'appliquer les consignes de la LAA (Loi sur l'assurance accidents), de l'OTconst (Ordonnance sur les travaux de construction) et de l'OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnels).
- Les crochets de sécurité pour toiture SIHA90 servent de point d'ancrage en individuel pour 1 personne maximum ou à y accrocher des échelles de couvreur. Aucune autre charge ne doit y être accrochée.
- Les problèmes de santé (troubles cardiaques et de la circulation, prise de médicaments, indisposition) sont susceptibles de compromettre la sécurité des personnes travaillant en hauteur. En cas de doute, il y a lieu de consulter un médecin avant le montage/l'utilisation.
- Les SIHA90 sont à monter/utiliser exclusivement par des personnes formées aux travaux sur les toitures.
- Les équipements servant de protection individuelle et/ou tout autre équipement d'attache doivent répondre aux normes en vigueur et doivent être soumis à un contrôle annuel. (raccords/cordes de sécurité EN 354, absorbeurs d'énergie EN 355, harnais antichute EN 361).

⇒ Lire la suite au verso

- Le personnel de montage doit s'assurer que le support convient à la fixation des crochets SIHA90.
- Il faut impérativement utiliser les vis Glaro Turbo fournies (nombre et longueur selon instructions de montage).
- Les cordes de sécurité sont à fixer au SIHA90 uniquement au moyen de mousquetons adaptés. Le mousqueton doit impérativement être accroché dans l'œillet prévu à cet effet.
- En cas de doute quant à l'utilisation sûre du SIHA90, il ne doit être utilisé qu'après accord écrit par une personne experte et compétente.
- L'espace au-dessous de la place de travail doit rester libre. L'espace libre requis au-dessous du bord de chute est à observer impérativement aussi pendant l'utilisation et le montage. Pour calculer l'espace libre, il faut tenir compte de la déformation du crochet de sécurité, du déchirement de l'absorbeur d'énergie, du déplacement du harnais et de l'allongement de la corde en cas de chute. Il faut en outre observer le mode d'emploi de tout autre équipement de protection individuelle utilisé pour prévenir les chutes.
- Avant d'accrocher quoi que ce soit au SIHA90, il faut le contrôler et repérer d'éventuels défauts. Si par exemple le crochet est plié ou si le revêtement du toit est défectueux, le crochet ne doit plus être utilisé.
- Sur les toits en pente, il y a lieu de monter des équipements pare-neige afin d'empêcher le glissement de masses de neige et de glace.
- Le SIHA90 est à remplacer après un cas de chute ou s'il existe des doutes au niveau de la sécurité.
- Il y a lieu de prévoir un plan de sauvetage pour les urgences éventuelles dans le cadre des travaux à effectuer.
- Il est strictement interdit de modifier les crochets de sécurité sans l'accord écrit du fabricant. Ceci vaut aussi pour les réparations.
- Le SIHA90 ne doit pas entrer en contact avec des produits chimiques ou d'autres substances agressives.
- Les SIHA90 sont identifiables à tout instant et sans confusion possible (fabricant, type/modèle, numéro de série, normes EN).
- L'installation de sécurité (y compris les équipements de protection individuelle) est à expertiser une fois/an par une personne compétente. Celle-ci prend d'éventuelles mesures et consigne le résultat de l'expertise sur la fiche de contrôle fournie. Elle vérifie aussi la lisibilité du marquage.
- Si un tiers reprend le système de sécurité, les notices d'instructions et de montage ainsi que les fiches de contrôle sont à transmettre au repreneur.
- Si le SIHA90 est revendu dans un autre pays, le revendeur doit faire en sorte que les modes d'emploi et les instructions de contrôles régulières soient disponibles dans la langue du pays d'utilisation.
- Instance de contrôle: DEKRA EXAM GmbH, Dinnendahlstrasse 9, D-44809 Bochum, CE0158



Niederurnen, août 2017